

Conseil Municipal du 2 décembre 2011

Annexe à la délibération

**DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE
GESTION DE LOCAUX
REGLEMENT INTERIEUR
ACTUALISATION**

Indemnités de pénalité

Salles pouvant accueillir moins de 50 personnes	Indemnité forfaitaire
Maison de Quartier Binet	150,00 €
Maison de Quartier Saint-Hilaire	150,00 €
Maison de Quartier La Baraque	150,00 €
Maison de Quartier Cavelier de La Salle	150,00 €
Maison de Quartier Poterat	150,00 €
Maison de Quartier Brisout de Barneville	150,00 €
Maison de Quartier du Jardin des Plantes	150,00 €
Maison de Quartier de l'île Lacroix	150,00 €
Maison de Quartier Saint-Clément	150,00 €
Maison de Quartier Grammont	150,00 €
Salle La Petite Chartreuse	150,00 €
Centre André Malraux	150,00 €
Salles pouvant accueillir de 70 à 90 personnes	
Centre Texcier	300,00 €
Maison de Quartier Gaonac'h	300,00 €
Maison de Quartier Ouest	300,00 €
MJC du Mont-Gargan	300,00 €
Salles pouvant accueillir de 104 à 150 personnes	
Maison de Quartier de la Lombardie	500,00 €
Maison de Quartier de la Rotonde	500,00 €
Centre de loisirs François Salomon	500,00 €